

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE**

U CYCLISME



REGLEMENT

SAISON 2024

**COUPE DE FRANCE
U15 - U17 FEMMES
DES DEPARTEMENTS**

**COUPE DE
FRANCE**
DES DEPARTEMENTS.

**FEMMES
ROUTE
PISTE**

U15 • U17

SOMMAIRE

| | | |
|--|--|-----------|
| Article 1. | Préambule | 3 |
| Article 2. | Découpage des zones inter-régionales | 3 |
| Article 3. | Participation | 3 |
| Article 4. | Nature et composition des équipes | 4 |
| Article 5. | Calendrier | 4 |
| Article 6. | Classements individuels | 5 |
| Article 7. | Classements par équipe | 5 |
| Article 8. | Qualification Aux Finales Nationales..... | 6 |
| Article 9. | Pénalités | 6 |
| Article 10. | Encadrement et Dépannage..... | 6 |
| Article 11. | Indemnités de déplacement | 7 |
| Article 12. | Récompenses et protocoles..... | 7 |
| Article 13. | Diffusion des résultats..... | 7 |
| Article 14. | Engagements par Internet | 8 |
| Article 15. | Contre la Montre individuel et par équipe..... | 8 |
| ANNEXE 1 - Epreuves inter-régionales sur Piste..... | | 9 |
| ANNEXE 2 - Finale nationale sur Route..... | | 11 |
| ANNEXE 3 - Finale nationale sur Piste | | 13 |

Article 1. PREAMBULE

La Coupe de France U15 - U17 Filles des Départements, organisée par la Fédération Française de Cyclisme, a pour but de promouvoir le cyclisme féminin chez les jeunes et s'inscrit pleinement dans la formation et la détection des jeunes talents. Cette Coupe de France des Départements s'inscrit en partie sur le modèle de la Coupe de France U17 des départements basée sur 5 zones inter-régionales, sur les mêmes dates selon chaque zone inter-régionale.

Les disciplines comptant dans la Coupe de France U15 - U17 Filles des Départements sont le cyclisme sur route, sur piste **pour la saison actuelle 2023-2024**.

Une épreuve féminine U15 - U17 Filles doit donc obligatoirement être organisée lors des week-ends de Coupe de France U17 Garçons des Départements notamment sur les week-ends route, piste de chaque manche inter-régionale U17.

~~A partir de la saison 2023-2024, il n'y aura plus de manches inter-régionales de Cyclo-cross comptant dans le classement général de la Coupe de France U17 des Départements. Et cela en raison de la création d'un IR spécifique et d'un TFCX annuel. Ainsi, seules des manches inter-régionales sur Route et sur Piste seront organisées et compteront dans le classement général.~~

Article 2. DECOUPAGE DES ZONES INTER-REGIONALES

Les zones interrégionales se composent comme suit :

| | | | |
|----------------|---------------------|---|-----------------|
| Zone Nord | 3 comités régionaux | Hauts de France, Ile de France, Normandie, | 18 départements |
| Zone Est | 2 comités régionaux | Grand-Est et Bourgogne Franche Comté | 18 départements |
| Zone Sud-Est | 3 comités régionaux | Auvergne-Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse | 20 départements |
| Zone Sud-Ouest | 2 comités régionaux | Nouvelle Aquitaine et Occitanie | 25 départements |
| Zone Ouest | 3 comités régionaux | Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire, | 15 départements |

Les compétitrices « Ultra Marines » sont autorisés à participer aux épreuves de la zone inter-régionale de leur choix.

Article 3. PARTICIPATION

Les épreuves retenues à la Coupe de France U15 - U17 Filles des Départements sont ouvertes aux femmes titulaires d'une licence FFC de la catégorie U15 et U17 Filles.

La participation est individuelle et/ou par équipe.

Les équipes bi-départementales doivent faire l'objet d'une déclaration aux responsables inter-régionaux avant la première épreuve. Elles ne pourront, par la suite, subir aucune modification.

Dans le cas contraire, la participation aux épreuves est possible mais l'équipe ne pourra pas participer au classement général par équipe.

Les filles U15 - U17 titulaires d'une licence étrangère avec autorisation de courir en France peuvent participer. La date de l'épreuve de la zone inter-régionale doit être protégée. Aucune course féminine dans la zone inter-régionale concernée et aucun engagement sur une autre épreuve ne doit être autorisé.

La participation d'une féminine à une épreuve de la zone inter-régionale autre que sa zone inter-régionale d'appartenance est autorisée, à condition que la date de l'épreuve ne soit pas en concurrence avec une épreuve de sa zone inter-régionale. Celle-ci apparaîtra dans le classement de l'épreuve, mais ne comptera pas pour le classement général de la zone inter-régionale.

Chaque club organisateur uniquement, a la possibilité, selon les conditions de participation en vigueur, de constituer une équipe pour participer aux épreuves Route, Piste.

Les épreuves inter-régionales peuvent être ouvertes aux autres nations selon les accords frontaliers existants avec les régions françaises et sur décision du comité régional d'accueil concerné.

Lors des finales nationales sur Route et sur Piste de la Coupe de France U15 – U17 Filles des Départements, la participation des DOM / TOM est libre en fonction du nombre maximum possible de participants par rapport à la longueur de la piste notamment.

Article 4. NATURE ET COMPOSITION DES EQUIPES

- Nature des équipes admises :
 - ~~Equipes régionales~~
 - Equipes départementales (ou bi-départementales) avec port du maillot du Comité départemental
 - ~~Equipes de clubs~~

- Composition des équipes :
 - ~~Au minimum 3 compétitrices~~
 - ~~Au maximum 8 compétitrices~~
 - ~~Au delà de 8 compétitrices, les engagements seront inscrits à titre individuel~~
 - Pas de minimum et ni de maximum par équipe

Les équipes déclarées lors de la confirmation des partantes seront pris en compte dans le classement par équipe.

Article 5. CALENDRIER

Les responsables de chaque zone inter-régionale doivent établir le calendrier de leurs épreuves inter-régionales servant de support à la fois à la Coupe de France U15 - U17 Filles des Départements et aussi à la Coupe de France U17 Garçons des Départements.

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier des comités régionaux.

Chaque zone inter-régionale, quel que soit le nombre de comités départementaux qui la compose, organise sur la base des programmes et des règlements spécifiques les compétitions détaillées ci-après :

- 2 week-ends sur route
- 1 épreuve sur piste

| Période | Format d'épreuves | |
|---------|-------------------|--|
| Avril | Sur 2 jours | Jour 1 : Contre la Montre Individuel de type plat sur 5 à 6 Km Jour 2 : Epreuve sur route de type plat sur 50 Km (circuit de 4 à 6 Km) en fonction des possibilités locales |
| Mai | Sur 2 jours | Jour 1 : Contre la Montre individuel à profil vallonné (si possible) de 5 à 6 km Jour 2 : Epreuve sur route de type vallonné sur 50 Km en fonction des possibilités locales |
| Juin | Sur une journée | Epreuve sur piste avec un omnium (Voir Annexe 1) |

Chaque jour de compétition est considérée comme une épreuve à part entière, il n'y a pas de classement général au temps.

Remarque : une coureuse déclarée non partante sur la seconde journée (chute, maladie ou autres) peut être remplacée sur l'épreuve en ligne.

Les clubs organisateurs retenus devront satisfaire aux obligations consignées dans le contrat d'organisation.

Article 6. CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Le classement de chaque épreuve d'une zone inter-régionale sera établi par l'attribution de points à la place réelle suivant le barème ci-après. Ce classement individuel sera un classement « Scratch » U15 - U17 Filles.

A l'issue de chaque épreuve inter-régionale, la compétitrice ayant totalisée le plus grand nombre de points dans sa catégorie sera déclarée leader du classement général provisoire de sa zone inter-régionale.

A l'issue de la dernière épreuve inter-régionale, la compétitrice ayant totalisée le plus grand nombre de points dans sa catégorie sera déclarée vainqueur du classement général de sa zone inter-régionale.

En cas d'égalité, il sera tenu compte de la meilleure place obtenue sur la dernière épreuve disputée.

➤ Barème de points appliquées sur les épreuves en individuel :

Ce barème est valable pour les manches inter-régionales sur Route, sur Piste, ainsi que les finales nationales sur Route et sur Piste :

| | | | | | | | | | |
|------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|---------------------------|---|
| 1 ^{ère} | 45 | 8 ^{ème} | 29 | 15 ^{ème} | 18 | 22 ^{ème} | 11 | 29 ^{ème} | 4 |
| 2 ^{ème} | 41 | 9 ^{ème} | 27 | 16 ^{ème} | 17 | 23 ^{ème} | 10 | 30 ^{ème} | 3 |
| 3 ^{ème} | 39 | 10 ^{ème} | 25 | 17 ^{ème} | 16 | 24 ^{ème} | 9 | 31 ^{ème} | 2 |
| 4 ^{ème} | 37 | 11 ^{ème} | 23 | 18 ^{ème} | 15 | 25 ^{ème} | 8 | 32 ^{ème} et + | 1 |
| 5 ^{ème} | 35 | 12 ^{ème} | 21 | 19 ^{ème} | 14 | 26 ^{ème} | 7 | | |
| 6 ^{ème} | 33 | 13 ^{ème} | 20 | 20 ^{ème} | 13 | 27 ^{ème} | 6 | | |
| 7 ^{ème} | 31 | 14 ^{ème} | 19 | 21 ^{ème} | 12 | 28 ^{ème} | 5 | | |

La compétitrice vainqueur de la finale nationale sur route sera déclarée vainqueur de la Coupe de France U15 - U17 Filles.

Article 7. CLASSEMENTS PAR EQUIPE

Le classement par équipe sera établi sur l'ensemble des épreuves inter-régionales.

Le classement par équipe sera établi sur les seules équipes participantes dans le respect de l'article 4 relatif à la composition des équipes.

Les concurrentes engagées à titre individuel ne rentreront pas dans ce classement par équipe.

Le classement par équipe sera établi par l'addition des points acquis par les 3 meilleures compétitrices à la place réelle dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis, puis les équipes terminant à 2 compétitrices et les équipes terminant avec 1 compétitrice.

Ce classement par équipe de chaque épreuve attribuera les points selon le barème spécifique défini ci-après.

A l'issue de chaque épreuve inter-régionale, l'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée leader du classement général par équipe provisoire de sa zone interrégionale.

A l'issue de la dernière épreuve inter-régionale, l'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur du classement général par équipe de sa zone inter-régionale.

En cas d'égalité de points il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues au classement par équipe de chaque épreuve.

En cas de nouvelle égalité, le classement par équipe de la dernière épreuve sera prépondérant.

➤ **Barème de points :**

Ce barème est valable pour les manches inter-régionales toutes disciplines ainsi que la finale nationale sur route :

| | | | | | | | |
|------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|
| 1 ^{ère} | 45 | 6 ^{ème} | 28 | 11 ^{ème} | 19 | 16 ^{ème} | 14 |
| 2 ^{ème} | 40 | 7 ^{ème} | 26 | 12 ^{ème} | 18 | 17 ^{ème} | 13 |
| 3 ^{ème} | 35 | 8 ^{ème} | 24 | 13 ^{ème} | 17 | 18 ^{ème} | 12 |
| 4 ^{ème} | 32 | 9 ^{ème} | 22 | 14 ^{ème} | 16 | 19 ^{ème} | 11 |
| 5 ^{ème} | 30 | 10 ^{ème} | 21 | 15 ^{ème} | 15 | 20 ^{ème} | 10 |

➤ **Classement par équipe de la Coupe de France U17 Filles des Départements :**

L'équipe ayant totalisée le plus grand nombre de points lors de la finale nationale sur route sera déclarée vainqueur du classement général de la Coupe de France U15 – U17 Filles.

Article 8. QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES & INFORMATIONS CDF AVENIR 2024

➤ **Finale nationale sur Route de la Coupe de France U15 – U17 Filles :**

Voir Annexe 2

➤ **Finale nationale sur Piste de la Coupe de France U15 – U17 Filles :**

Voir Annexe 3

NOUVEAUTE - CLM U 17 - CDF AVENIR 2024 : 1 coureur par comité régional pourra participer aux Championnats de France de l'Avenir 2024, CLM U17.

Article 9. PENALITES

La concurrente faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement, se verra retirer les points qu'elle aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI relatifs à la lutte contre le dopage entraînera la suppression des points acquis par la concurrente lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par la concurrente sanctionnée ne pourront en aucun cas être attribués à une autre concurrente.

Article 10. ENCADREMENT ET DEPANNAGE

Il sera assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur. ~~auxquels pourront s'ajouter les véhicules des clubs, comités départementaux et/ou comités régionaux à condition que le circuit le permette et suivant l'avis des responsables inter-régionaux et du Président du jury.~~

L'encadrement des équipes doit être effectué par un cadre technique titulaire du diplôme fédéral « Entraîneur club » ou du Brevet Fédéral 2 au minimum.

~~L'ordre des voitures pour le dépannage est effectué lors de la réunion des directeurs sportifs selon le classement de l'épreuve de contre-la-montre de la première journée.~~

Nouveauté : Dans une logique environnementale et / ou éco responsable des organisations (RSO), la DTN a émis le souhait de supprimer les véhicules suiveurs sur les différentes épreuves U17 et de renforcer le dépannage à

poste fixe pour les équipes participantes. 2024 est une année TEST et chaque organisateur est libre de proposer cette solution en concertation avec la DTN et le responsable de l'inter région.

Article 11. INDEMNITES DE DEPLACEMENT

Les frais de déplacement des concurrentes et des accompagnateurs sont à la charge des entités engageantes et des concurrentes sur les épreuves inter-régionales et les finales nationales toutes disciplines.

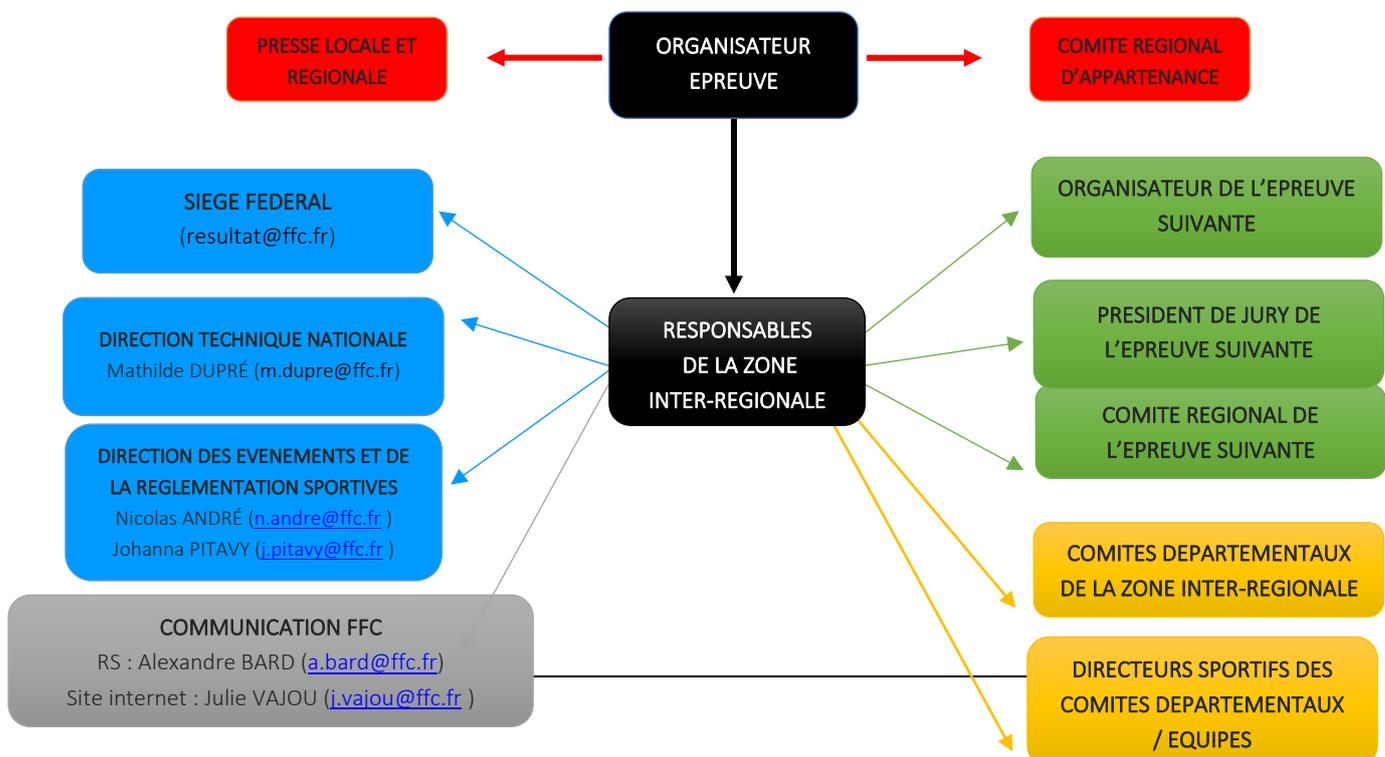
Article 12. RECOMPENSES ET PROTOCOLES

- **Pour chaque épreuve de la zone inter-régionale :**
 - L'organisateur récompensera à l'issue de son épreuve la compétitrice vainqueur scratch U15 - U17 Filles, la première U15 Fille et l'équipe vainqueur du jour
 - L'organisateur pourra en outre récompenser (fleurir) les leaders provisoires de la Coupe France scratch U15 - U17 Filles, la première « U15 Fille » et l'équipe leader de la zone inter-régionale concernée
- **Pour la dernière épreuve de la zone inter-régionale :**
 - La FFC remettra par l'intermédiaire de son représentant, un maillot de leader à la première du classement général individuel final de la zone inter-régionale concernée
- **Pour la finale nationale sur route de la Coupe de France U15 - U17 Filles :**
 - La FFC remettra un maillot pour la première du classement individuel
 - L'organisateur remettra un bouquet de fleurs et autres attributs à la première du classement individuel et à chacune des compétitrices de l'équipe vainqueur
 - L'organisateur remettra un trophée à la première U15 Fille et à l'équipe vainqueur du classement par équipes

La présence des différents leaders de chaque zone inter-régionale est obligatoire.

Article 13. DIFFUSION DES RESULTATS

Le classement de l'épreuve et le classement général provisoire de chaque manche inter-régionale devra faire l'objet d'une diffusion selon le schéma ci-dessous :



Article 14. ENGAGEMENTS PAR INTERNET

L'engagement par internet est obligatoire, pour répondre aux besoins de l'organisateur dans la publication des listes d'engagées (titulaires, remplaçantes et encadrement) et pour la promotion de l'épreuve.

Les engagements sont ouverts et gérés par les comités régionaux du lieu de déroulement des compétitions.

Les modifications de la liste des engagées (titulaires, remplaçantes et encadrement) pourront intervenir jusqu'à J-3 avant le début de l'épreuve.

Sur le principe, une concurrente qui n'est pas engagée, ne pourra pas participer à l'épreuve.

Tout cas particulier sera traité par le collègue des arbitres en concertation avec l'organisateur.

Article 15. CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL ET PAR EQUIPE

Pour les épreuves de contre-la-montre, l'ordre de départ se fera dans l'ordre inverse du classement général individuel à l'issue de l'épreuve précédente de la zone inter-régionale concernée.

Les compétitrices non représentées au classement général individuel de la zone inter-régionale partiront en premier selon un tirage au sort des équipes, effectué par le jury des arbitres et selon un système de rotation des compétitrices.

Chaque directeur sportif devra communiquer au jury des arbitres, l'ordre de départ de ses compétitrices.

Conformément à la réglementation fédérale (article 2.1.10), « ... Des épreuves contre-la-montre individuel et par équipes peuvent être organisées. Dans ces épreuves seuls sont autorisés les vélos traditionnels avec roues à rayons et le casque route habituel. Pour les contre-la-montre par équipe, les équipes seront composées de quatre coureurs maximums. »

ANNEXE 1 - Epreuves inter-régionales sur Piste

Article 1 - Participation

La participation est individuelle et/ou par équipe, elle est ouverte aux comités départementaux. Chaque concurrente U15 – U17 Femmes doit, sous les couleurs du maillot de son comité départemental, effectuer les 4 épreuves que composent un omnium.

Le nombre de concurrente en simultané sur la piste est limité selon la longueur de la piste à savoir :

- 20 concurrentes ou 12 équipes en finale pour l'américaine (selon une proposition de la CN Piste du 7 novembre 2019) sur une piste de moins de 250 m
- 24 concurrentes ou 12 équipes en finale pour l'américaine (selon une proposition de la CN Piste du 7 novembre 2019) sur une piste de 250 m à moins de 333,33 m
- 36 concurrentes ou 20 équipes pour l'américaine sur une piste de 333,33 m et plus

Dans le cas où ces maximums seraient atteints, il conviendra d'organiser des épreuves qualificatives. Chaque inter-région devra organiser, librement, ces épreuves qualificatives et / ou prévoir le mode de participation à cette manche piste inter-régionale selon les possibilités locales et en fonction de la participation habituelle.

Article 2 - Programme sportif

Le programme sportif doit être le même que celui proposé lors de la finale nationale sur Piste à savoir un omnium afin de préparer les concurrentes physiquement, techniquement et stratégiquement.

Dans la mesure du possible, les épreuves doivent être séparées les unes des autres par un intervalle d'au moins 30 minutes de récupération.

L'ordre des épreuves et les distances que composent l'omnium sont :

- Scratch : 2,5 Km
- **Course tempo : 5 Km**
- **Elimination : suivant la longueur de la piste et le nombre de compétitrices en compétition**
- Course aux points : 10 Km (5 classements)

Ces épreuves devront se dérouler selon la réglementation fédérale en vigueur relative au cyclisme sur piste.

Exemple de programme sportif :

Exemple proposé pour une piste de 250 m sur une journée en intégrant les épreuves de la manche inter-régionale de la Coupe de France U17 des Départements. Ce programme est à affiner par les responsables inter-régionaux de chaque zone selon le nombre de participantes engagées et les particularités de la piste.

| Horaire Début | Horaire de Fin | EPREUVE | NB de Série | Temps par Série | Temps Total |
|---------------|----------------|---|-------------|-----------------|-------------|
| 12:30:00 | 12:50:00 | U17 : Echauffement Vitesse et Poursuite par équipe | 1 | 00:20:00 | 00:20:00 |
| 12:50:00 | 13:10:00 | U17 : Echauffement Epreuves en peloton | 1 | 00:20:00 | 00:20:00 |
| 13:10:00 | 13:30:00 | U15 – U17 Femmes : Echauffement | 1 | 00:20:00 | 00:20:00 |
| 13:30:00 | 14:48:00 | U17 : Poursuite par équipe (4 coureurs par équipe) - 12 Tours - 3 Km | 13 | 00:06:00 | 01:18:00 |
| 14:48:00 | 14:58:00 | U15 – U17 Femmes : Omnium - Scratch - 2,5 Km | 1 | 00:10:00 | 00:10:00 |
| 14:58:00 | 15:35:30 | U17 : CLM individuel - 1 tour départ arrêté (2 coureurs) | 25 | 00:01:30 | 00:37:30 |
| 15:35:30 | 15:48:30 | U15 – U17 Femmes : Omnium – Course Tempo | 1 | 00:13:00 | 00:13:00 |
| 15:48:30 | 16:21:00 | U17 : Vitesse par équipe (3 coureurs par équipe) - 3 Tours - 750 m | 13 | 00:02:30 | 00:32:30 |
| 16:21:00 | 16:51:00 | U17 : Américaine Qualifications (2 coureurs par équipe) - 30 Tours - 7,5 Km - 3 Classements - (6 premiers de chaque manche en finale) | 2 | 00:15:00 | 00:30:00 |
| 16:51:00 | 17:09:00 | U15 – U17 Femmes : Omnium - Elimination | 1 | 00:18:00 | 00:18:00 |
| 17:09:00 | 17:34:00 | U17 : Course aux points (1 coureur par équipe) - 50 Tours - 12,5 Km - 5 Classements | 1 | 00:25:00 | 00:25:00 |
| 17:34:00 | 17:52:00 | U17 : Elimination (1 coureur par équipe) | 1 | 00:18:00 | 00:18:00 |
| 17:52:00 | 18:05:00 | U17 : Scratch (1 coureur par équipe) - 20 Tours - 5 Km | 1 | 00:13:00 | 00:13:00 |
| 18:05:00 | 18:25:00 | U15 – U17 Femmes : Omnium - Course aux points - 10 Km - 5 Classements | 1 | 00:20:00 | 00:20:00 |
| 18:25:00 | 18:55:00 | U17 : Américaine Finale (2 coureurs par équipe) - 60 Tours - 15 Km - 6 Classements | 1 | 00:30:00 | 00:30:00 |
| 18:05:00 | 18:20:00 | Cérémonies protocolaires U17 & U15 – U17 Filles | 1 | 00:15:00 | 00:15:00 |

Article 3 - Classement individuel

Le classement général individuel de chaque manche inter-régionale sur Piste de la Coupe de France U15 – U17 Femmes est effectué selon le barème suivant :

| | | | | | | | | | |
|------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|---------------------------|---|
| 1 ^{ère} | 45 | 8 ^{ème} | 29 | 15 ^{ème} | 18 | 22 ^{ème} | 11 | 29 ^{ème} | 4 |
| 2 ^{ème} | 41 | 9 ^{ème} | 27 | 16 ^{ème} | 17 | 23 ^{ème} | 10 | 30 ^{ème} | 3 |
| 3 ^{ème} | 39 | 10 ^{ème} | 25 | 17 ^{ème} | 16 | 24 ^{ème} | 9 | 31 ^{ème} | 2 |
| 4 ^{ème} | 37 | 11 ^{ème} | 23 | 18 ^{ème} | 15 | 25 ^{ème} | 8 | 32 ^{ème} et + | 1 |
| 5 ^{ème} | 35 | 12 ^{ème} | 21 | 19 ^{ème} | 14 | 26 ^{ème} | 7 | | |
| 6 ^{ème} | 33 | 13 ^{ème} | 20 | 20 ^{ème} | 13 | 27 ^{ème} | 6 | | |
| 7 ^{ème} | 31 | 14 ^{ème} | 19 | 21 ^{ème} | 12 | 28 ^{ème} | 5 | | |

ANNEXE 2 - Finale nationale sur Route

Article 1 - Participation

La finale nationale sur Route de la Coupe de France U15 – U17 Filles des Départements est ouverte aux compétitrices françaises qualifiées par le biais des épreuves inter-régionales, soit les 20 premières du classement final individuel de chaque zone inter-régionale qui se déroulera à la même date et sur le même lieu que la finale nationale sur Route de la Coupe de France U17 des Départements.

Les 3 premières équipes ~~régionales et/ou~~ départementales ~~et/ou de clubs~~ classées dans chaque zone inter-régionale bénéficieront de 2 quotas supplémentaires par rapport aux sportives déjà classées dans les 20 premières du classement général individuel.

En cas de non-participation d'une concurrente, il pourra être fait appel aux concurrentes suivantes (21^{ème}, 22^{ème} ...).

Chaque compétitrice devra porter le maillot de son ~~entité engageante comité départemental qui peut être soit régional, départemental, bi-départemental ou de club.~~

Les concurrentes appartenant à une sélection bi-départementale qui est déclarée auprès des responsables inter-régionaux peuvent porter le maillot de leur comité départemental.

~~Une sélection régionale ou départementale pourra être composée de 8 coureurs maximum.~~ Les autres devront être engagées à titre individuel.

Article 2 - Programme sportif

La finale nationale sur Route de la Coupe de France :

- 1) U15 – U17 Filles sera composée de 2 épreuves :
 - Jour 1 : CLM individuel de 5 à 10 kms
 - Jour 2 : Epreuve sur route de 50 à 60 kms

- 2) U17 sera composée de 2 épreuves :
 - Jour 1 : CLM par équipe de 20 kms
 - Jour 2 : Epreuve sur route de 80 kms

Article 3 - Matériel

Les concurrentes doivent utiliser un vélo traditionnel route, avec guidon classique et roues à rayons (CLM et course en ligne).

Le pignon arrière de 14 dents est fortement recommandé pour des facilités de dépannage.

Seul le casque classique est autorisé pour l'ensemble des épreuves.

Les dossards et plaques de cadre doivent être utilisés sur les épreuves de CLM et course en ligne.

Article 4 - Classement individuel

Le classement général individuel de la finale nationale sur Route de la Coupe de France U15 – U17 Filles des Départements est effectué par addition des points marqués lors des classements individuel de l'épreuve du CLM et lors de l'épreuve de la course en ligne.

En cas d'égalité, le classement du CLM est prépondérant.

Ce n'est pas une course par étape, il n'y a donc pas de classement général au temps

L'attribution des points se fait selon le barème suivant :

| | | | | | | | | | |
|------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|---------------------------|---|
| 1 ^{ère} | 45 | 8 ^{ème} | 29 | 15 ^{ème} | 18 | 22 ^{ème} | 11 | 29 ^{ème} | 4 |
| 2 ^{ème} | 41 | 9 ^{ème} | 27 | 16 ^{ème} | 17 | 23 ^{ème} | 10 | 30 ^{ème} | 3 |
| 3 ^{ème} | 39 | 10 ^{ème} | 25 | 17 ^{ème} | 16 | 24 ^{ème} | 9 | 31 ^{ème} | 2 |
| 4 ^{ème} | 37 | 11 ^{ème} | 23 | 18 ^{ème} | 15 | 25 ^{ème} | 8 | 32 ^{ème} et + | 1 |
| 5 ^{ème} | 35 | 12 ^{ème} | 21 | 19 ^{ème} | 14 | 26 ^{ème} | 7 | | |
| 6 ^{ème} | 33 | 13 ^{ème} | 20 | 20 ^{ème} | 13 | 27 ^{ème} | 6 | | |
| 7 ^{ème} | 31 | 14 ^{ème} | 19 | 21 ^{ème} | 12 | 28 ^{ème} | 5 | | |

Article 5 - Classement par équipe

Le classement par équipe est établi par l'addition des points obtenus sur le CLM et la course en ligne par les 3 premières concurrentes classées de chaque équipe déclarée.

Dans le cas où deux équipes totalisent le même nombre de points, le meilleur classement de la 1^{ère} concurrente de l'équipe au CLM est prépondérant.

Article 6 - Ordre de départ du CLM L'ordre des départs fera l'objet d'un tirage au sort, hormis les 5 leaders de chaque zone inter-régionale qui s'élanceront en dernier.

Article 7 - Ordre de départ Course en ligne

L'appel sur la ligne de départ se fera en fonction du classement du CLM individuel effectué la veille.

Article 8 - Dépannage

Il est assuré par des véhicules neutres fournis par l'organisateur auxquels pourront s'ajouter les véhicules des équipes à condition que le circuit le permette et suivant l'avis du Président du jury.

Les équipes sont encadrées par un cadre technique titulaire du diplôme d'éducateur fédéral Route-Piste minimum.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera fait en fonction du classement par équipe provisoire.

Nouveauté : Dans une logique environnementale et / ou éco responsable des organisations (RSO), la DTN a émis le souhait de supprimer les véhicules suiveurs sur les différentes épreuves U17 et de renforcer le dépannage à poste fixe pour les équipes participantes. 2024 est une année TEST et chaque organisateur est libre de proposer cette solution en concertation avec la DTN et le responsable de l'inter région.

Article 9 - Engagements

Les engagements doivent être effectués sur internet par les entités engageantes (clubs / comités départementaux / comités régionaux) à partir du site internet FFC, rubrique engagement.

Article 10 - Règlements FFC

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.

ANNEXE 4 - Finale nationale sur Piste

Article 1 - Participation

La finale nationale sur Piste de la Coupe de France U15 – U17 Femmes des Départements est ouverte aux compétitrices qualifiées par le biais des épreuves inter-régionales, soit les 4 premières du classement final individuel de chaque zone inter-régionale qui se déroulera à la même date (2^{ème} jour) et sur le même lieu que la finale nationale sur Piste de la Coupe de France U17 des Départements.

Chaque compétitrice devra porter le maillot de son **entité engageante comité départemental**

Les concurrentes appartenant à une sélection bi-départementale qui est déclarée auprès des responsables inter-régionaux peuvent porter le maillot de leur comité départemental.

Le nombre de concurrentes en simultané sur la piste est limité selon la longueur de la piste à savoir :

- 20 concurrentes ou 12 équipes en finale pour l'américaine (selon une proposition de la CN Piste du 7 novembre 2019) sur une piste de moins de 250 m
- 24 concurrentes ou 12 équipes en finale pour l'américaine (selon une proposition de la CN Piste du 7 novembre 2019) sur une piste de 250 m à moins de 333,33 m
- 36 concurrents ou 20 équipes pour l'américaine sur une piste de 333,33 m et plus

Article 2 - Programme sportif

Le programme sportif doit être le même que celui proposé lors des manches inter-régionales sur Piste à savoir un omnium.

Dans la mesure du possible, les épreuves doivent être séparées les unes des autres par un intervalle d'au moins 30 minutes de récupération.

L'ordre des épreuves et les distances que composent l'omnium sont :

- Scratch : 2,5 Km
- **Course tempo : 5 Km**
- **Elimination : suivant la longueur de la piste et le nombre de compétitrices en compétition**
- Course aux points : 10 Km (5 classements)

Ces épreuves devront se dérouler selon la réglementation fédérale en vigueur relative au cyclisme sur piste.

Article 3 - Classement individuel

Le classement général individuel de la finale nationale sur Piste de la Coupe de France U15 – U17 Femmes est effectué à l'issue du classement de l'omnium.

L'attribution des points se fait selon le barème suivant :

| | | | | | | | | | |
|------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|-------------------|----|---------------------------|---|
| 1 ^{ère} | 45 | 8 ^{ème} | 29 | 15 ^{ème} | 18 | 22 ^{ème} | 11 | 29 ^{ème} | 4 |
| 2 ^{ème} | 41 | 9 ^{ème} | 27 | 16 ^{ème} | 17 | 23 ^{ème} | 10 | 30 ^{ème} | 3 |
| 3 ^{ème} | 39 | 10 ^{ème} | 25 | 17 ^{ème} | 16 | 24 ^{ème} | 9 | 31 ^{ème} | 2 |
| 4 ^{ème} | 37 | 11 ^{ème} | 23 | 18 ^{ème} | 15 | 25 ^{ème} | 8 | 32 ^{ème} et + | 1 |
| 5 ^{ème} | 35 | 12 ^{ème} | 21 | 19 ^{ème} | 14 | 26 ^{ème} | 7 | | |
| 6 ^{ème} | 33 | 13 ^{ème} | 20 | 20 ^{ème} | 13 | 27 ^{ème} | 6 | | |
| 7 ^{ème} | 31 | 14 ^{ème} | 19 | 21 ^{ème} | 12 | 28 ^{ème} | 5 | | |